



Étaient présents : François DESCOEUR, André DUJOLS, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, François LACHAZE, Christian LAFARGE, Martial MEYDIEU, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE, Marc BENECH, Véronique CHABEAUD, Louis CHAMBON, Michel CHAMPS, Jacques CHASSAGNE, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Colette DAUZET, André DAYRAL, Henri DIDELOT, Jean-Marie FABRE, Abel LAPEYRE, Jean-Louis LAYAC, Jean LOUISFERT, Christian LUSSERT, Jean-Bernard PASSENAUD, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Claude VERDIER, Monique VIOSSANGE, Serge BARRE, Jean-Marc DELBOS, Laurent GENEIX, Gérard CHANCEL, Lydie ROCHE

Excusés : Jean-Yves BONY, Emmanuel FONROUGE, Jean-Louis FRAYSSE, Marie-Lyse DUNION, Dominique REMY

Représentés: Jean-Christophe BORNE par Jean-Louis FAURE, Elda CAUDA par Martial MEYDIEU, Jean-Pierre FRUQUIERES par Christian LUSSERT, Isabelle GARRELON par André DUJOLS, Michel LESPINE par Jean-Bernard PASSENAUD

Ordre du Jour

- Loi NOTRe: modification statutaire
- Non cumul de mandat : renouvellement du poste de vice-président, suite à la démission du député JY BONY
- Adhésion SIC ASLJ
- Vote de la taxe de séjour
- Questions diverses

1. Modifications Statutaires (DECC 2017 028)

Le Président rappelle le contexte et les obligations issues de la loi NOTRe. D'autre part, il rappelle les différentes étapes de réflexion et notamment les premiers résultats de l'étude de gouvernance sur la prise de compétence « Eau-Assainissement ».

Dans ce cadre il propose que les statuts de la communauté de communes soient révisés afin de prendre la compétence assainissement collectif. Il fait lecture des statuts modifiés.

→ Les élus valident à l'unanimité la modification des statuts de la communauté de communes et précisent, que ces décisions seront soumises à l'approbation des conseils municipaux des communes membres.

Le Président précise que l'étude de gouvernance se poursuit et qu'elle doit permettre de déterminer les niveaux de services et tarifs à pratiquer. Toutes ces décisions seront à faire valider par les élus.

Enfin, il précise que, au moins pour 2018, une convention de gestion sera à conclure entre la communauté de communes pour une gestion provisoire du service.

2. Renouvellement représentants du Bureau (DECC 2017_032)

Le Président rappelle que Jean-Yves BONY, élu député, a dû démissionner de son poste de Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Salers dans le cadre de la loi contre le non cumul des mandats. Il rappelle que le Conseil Communautaire a fixé à 6 Vice-Présidents et 6 Membres du Bureau, le nombre de représentants du Bureau.

Il propose donc de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président :

→ Les élus ont voté à l'unanimité des présents pour Jean-Noël PARRA, qui est donc élu vice-président et qui cède donc son poste de membre délégué au bureau. Le Président organise l'élection.

→ Les élus ont voté à l'unanimité des présents pour Jean-Yves BONY, qui est donc élu membre du bureau.

3. Adhésion SIC ASLJ (DECC 2018_037)

→ Les élus valident à l'unanimité, l'adhésion de la communauté de communes à la SIC ASLJ, approuvent une participation à hauteur de 1000€ et désignent : Martial MEYDIEU titulaire et François LACHAZE, suppléant.

4. Taxe de séjour 2018 (DECC 2018_039)

→ Les élus valident à l'unanimité les tarifs suivants ainsi que les sanctions issues de la procédure de taxation d'office.

	MEUBLES GITES ETAPES GITES SEJOUR	D DE DE DE	HOTELS RESIDENCE DE TOURISME	CHAMBRES D'HOTES	CAMPINGS CARAVANAGES HEBERGEMENTS DE PLEIN AIR PARCS RESIDENTIELS DE LOISIRS
	<i>Tarif Départemental</i>		<i>Tarif Départemental</i>	<i>Tarif Départemental</i>	<i>Tarif Départemental</i>
<i>Non classé</i>	0.70		0.70	0.75	0.20
<i>1 étoile</i>	0.75		0.75	0.75	0.20
<i>2 étoiles</i>	0.80		0.80	0.75	0.20
<i>3 étoiles</i>	0.90		0.90	0.75	0.50
<i>4 étoiles et +</i>	1.20		1.20	0.75	0.50

	VILLAGES DE VACANCES
	<i>Tarif Départemental</i>
<i>Non classé</i>	0.70
<i>1, 2 et 3 étoiles</i>	0.75
<i>4 et 5 étoiles</i>	0.80

Aires de camping-car : 0.75 €

Exonérations obligatoires :

- Les mineurs (moins de 18 ans)
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant fixé par une délibération du conseil municipal.

Période de recouvrement : 2 fois ou 3 fois au cours de l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre

5. Questions diverses

a. DM Budget Annexe Coopérative Laitière de St Bonnet de Salers (DECC 2017 031)

Dépenses de Fonctionnement :

Art 6682 -042 : + 194 000,00€
 Art 023 : - 17 636,36€
 Art 6868-042 : + 17 636,36€

Recettes de Fonctionnement :

Art 796-042 : + 194 000,00€

Dépenses d'Investissement :

Art 166-041 : + 1 730 945,14€
 Art 4817-040 : + 194 000,00€

Recettes d'Investissement :

Art 4817-042 : + 17 636,36€
 Art 166-041 : + 1 730 945,14€
 Art 1641-040 : + 194 000,00€
 Art 021 : - 17 636,36€

→ Les élus valident à l'unanimité les décisions modificatives présentées.

b. DM Budget Général (DEB 2017 066)

Dépenses d'investissement :

Opération 51 : Office de tourisme:

Art 2313 : Travaux : + 25 000€

Opération 48 : Hôtel d'entreprises

Art 238 : avances : + 6 300€

Opération 42 : ZA de St MartinVlx - Opération d'ordre

Art 2041582 : + 185 609,20€

Création d'une opération 64 : Tribune Stade du Moulin à vent

Art 2313 : construction: + 25 000€

Opération 49 : Aire de covoiturage

Art 2313 : + 500€

Opération 50 : Application découverte

Art 2051 : + 500€

Opération 55 : Ecoles numériques

Art 2041582 : - 213 910,18€

Art 2183 : + 213 910,18€

Art 2183-041 : + 40 591,29

Opération 59 : VTT et bateau électrique

Art 21561 : - 57 300€

Recettes d'investissement :

Opération 42 : ZA St Martin Vlx - Opération d'ordre

Art 238 : + 185 609,20€

Opération 55 : Ecoles numériques

Art 2041582-041 : + 40 591,29€

→ Les élus valident à l'unanimité les décisions modificatives présentées.

c. Plan de financement Session d'accueil d'actifs (DECC 2018_038)

Le Président rappelle que la Session d'Accueil d'Actifs va avoir lieu dans les prochains jours à Salers. Il propose de solliciter un financement auprès du Leader et présente une proposition de plan de financement.

→ Les élus valident à l'unanimité les propositions du Président.